



POLITIQUE DES DROITS HUMAINS

En un coup d'oeil



De quoi parlons-nous ?

Il s'agit de normes internationales fondamentales visant à garantir la dignité et l'égalité pour tous.

Dans sa politique, Bracco Imaging fait référence aux droits humains tels que définis dans la [Charte internationale des droits de l'homme](#) et la [Déclaration de l'OIT](#) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Bracco réaffirme notre responsabilité de respecter l'ensemble des normes internationalement reconnues en matière de droits humains, d'exprimer nos attentes à l'égard du personnel, des partenaires commerciaux et des autres parties concernées et de définir des mécanismes de mise en œuvre pertinents.

Autre document important - [Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies](#)

Principaux droits humains

Extrait de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
- L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire;
- L'abolition effective du travail des enfants;
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession;
- Un environnement de travail sûr et sain.



ACTION PRINCIPALE en pratique

1



DILIGENCE RAISONNABLE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Afin d'identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la manière dont nous traitons nos répercussions négatives éventuelles sur les droits de l'homme, nous effectuons une diligence raisonnable en matière de droits humains, dans le cadre de nos processus plus larges de gestion des risques.

Nous comprenons le respect de cette obligation comme un processus d'amélioration continue.

Ce processus comprend 4 étapes :

1. Évaluer les répercussions effectives et éventuelles sur les droits humains
2. Intégrer et agir sur les résultats
3. Suivre les réponses
4. Communiquer sur le traitement des répercussions

MÉCANISMES DE RECOURS ET DE RÉCLAMATION



2

Nous veillerons à la mise en place de mécanismes de réclamation adéquats et efficaces au niveau opérationnel. Les mécanismes de réclamation répondent aux critères fondamentaux de légitimité, d'accessibilité, de prévisibilité, d'équité, de compatibilité avec les Principes directeurs de l'OCDE et de transparence et reposent sur le dialogue et l'engagement en vue de rechercher des solutions convenues.

3



SENSIBILISATION, INFORMATION ET ENGAGEMENT

Des formations et informations appropriées sur les droits humains seront dispensées et fournies à nos employés et partenaires commerciaux afin qu'ils comprennent nos attentes ainsi que leurs droits et responsabilités. Nous adoptons une politique de dénonciation qui encourage et protège les employés qui signalent des violations des droits humains ou d'autres fautes déontologiques au sein du groupe.

SUPERVISION ET RESPONSABILITÉ



4

Le conseil d'administration, avec le soutien du comité de durabilité, examinera régulièrement la politique et les mécanismes de mise en œuvre aux fins de s'assurer qu'ils demeurent pertinents et efficaces.

Bracco s'engage à respecter les droits internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

[Lien vers notre code
éthique](#)